

CHAPITRE VII.

Des Injections & des Pessaires.

LES Injections sont des remèdes liquides qu'on introduit tantôt dans les parties naturelles, & tantôt dans les plaies. Leur matière est fort différente, suivant la diversité des maux: on peut y employer le vin, les eaux distillées, l'eau de chaux, l'eau marine, l'esprit de vin, le lait, le petit-lait, les huiles, les baumes & plusieurs autres liqueurs; divers suc, & diverses décoctions ou infusions de plusieurs parties de plantes & de plusieurs minéraux. On dissout quelquefois dans ces liqueurs plusieurs matières & préparations, comme sont des sels, des poudres, des extraits, des syrops, des miels, des trochisques, des gommés, des élixirs, & plusieurs autres choses suivant le besoin: on trempe aussi quelquefois les tentes, les plumaceaux & les compresses dans les injections pour en panser les plaies; il est bon de remarquer que l'on fait tiédir les injections avant que de s'en servir, & qu'on se sert ordinairement de seringue pour les introduire.

On comprend sous le nom de Pessaire généralement pris, tous les remèdes non liquides, qu'on peut introduire dans les parties naturelles des femmes; mais par le mot de pessaire étroitement pris, on entend une sorte de médicament assez solide, de la longueur du doigt, & quelquefois un peu plus gros, qu'on introduit dans les parties naturelles, après en avoir attaché l'extrémité avec un petit ruban: ces pessaires doivent être faits quasi en pyramide, ronds & fort unis, pour empêcher qu'ils ne blessent les parties. On prépare ces remèdes pour diverses intentions, dont les principales sont, ou pour provoquer les mois, ou pour les arrêter lorsqu'ils sont trop abondans, ou pour empêcher la descente de la matrice, ou pour remédier aux ulcères & aux autres maux qui lui peuvent arriver. On peut faire le corps des pessaires de quelque bois léger & poli, ou de quelque morceau de liége bien uni & de mesure, & le couvrir d'un fourreau de velours, ou de quelque autre étoffe de soie, dont les coutures ne puissent pas blesser; on peut aussi remplir le fourreau de coton ou de laine, pressés en sorte que le pessaire se trouve aussi ferme que si la base étoit de bois ou de liége; on a accoutumé d'enduire tout le dehors du pessaire de quelque liniment, ou de quelque mélange propre aux maux pour lesquels on les destine. On peut encore faire des pessaires de plomb, creux & en façon de canule, & les couvrir d'un fourreau de même que les précédens; il faut se contenter de petits nouets pour les filles, ou bien leur faire des pessaires plus petits & plus mols que ceux des femmes.

Les aromates doux & exempts d'acrimonie sont fort propres tant pour abbatre les vapeurs de la matrice, & en ouvrir les conduits, que pour provoquer les menstrues; c'est pourquoi on y emploie les linimens où entrent le musc, l'ambre gris, la civette & les autres bonnes odeurs; mais on doit éviter de les approcher du nez de certaines femmes sur qui elles pourroient faire un effet contraire. Le corps des pessaires pour arrêter les menstrues & les descentes de la

matrice, peut être fait avec des poudres astringentes bien subtiles, que l'on incorpore avec de la cire & de l'huile de mastic liquéfiés ensemble, & que l'on introduit dans un fourreau de quelque taffetas bien délié, oint extérieurement de la même huile. On emploie aussi pour cet effet des anneaux de cire blanche, ou de liége, enduits de la même cire, de la grosseur d'un doigt médiocre, & fort resserrés dans leur milieu, qu'on met en travers & de plat dans les parties naturelles, enforte que le trou de l'anneau se trouve situé au milieu du cou de la matrice, & en état de donner passage aux humidités qui peuvent en sortir. Si les pessaires sont destinés pour la guérison de quelque ulcère, ou de quelque autre mal dans le cou de la matrice, on peut oindre de quelque liniment, ou de quelque autre remède convenable, l'endroit du pessaire qui peut y atteindre.

CHAPITRE VIII.

Des Clystères & des Suppositoires.

LES Clystères nommés des Grecs *ιναιμαξ*, sont aussi des injections & des médicamens liquides qu'on introduit par le fondement dans les intestins, pour la guérison ou pour le soulagement de plusieurs maladies; on les nomme aussi lavemens, parce qu'ils servent à laver les intestins.

On prépare les clystères pour diverses intentions: pour rafraîchir les intestins, pour les humecter, pour ramollir & détremper les excréments endurcis, ou pour irriter la faculté expultrice; pour dissiper les vents, pour appaiser les douleurs, pour faciliter l'expulsion de l'urine, pour attirer ou pour faire mourir les vers, pour aider à l'accouchement des femmes, pour leur provoquer les menstrues, pour appaiser les passions hystériques & les tranchées, pour consolider les ulcères des intestins & pour faire revulsion des humeurs ou des vapeurs qui se portent à la tête, à la poitrine, à l'estomac, aux reins & à toutes les parties du corps.

Les clystères sont ordinairement composés de décoctions de racines d'herbes, de semences & de fleurs de différentes vertus, suivant l'intention du Médecin. Ces décoctions sont le plus souvent faites dans de l'eau commune; on les fait aussi quelquefois dans du lait, dans du petit-lait, des bouillons de viandes, du vin ordinaire & d'Espagne, de l'urine, de l'oxycrat, de l'hydromel & dans plusieurs autres liqueurs: on y ajoute quelquefois des laxatifs, comme sont le féné, la coloquinte, la rhubarbe & plusieurs autres; on y dissout aussi quelquefois des opiates, des miels, des syrops, du sucre, des sels, des jaunes d'œufs, de la térébenthine, des huiles, des extraits, & beaucoup d'autres choses, qu'on ordonne, suivant la maladie & la portée des malades.

Enema emolliens.

* ℞ Foliorum althææ, malvæ, mercurialis, parietariæ, & violæ, ana man. j. decoq. in aquæ communis suff. quantitate, in colat. dissolve mellis communis ℥ iv.